



PROCES-VERBAL

Séance extraordinaire du 27 octobre 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil communal

du 27 octobre 2014

Président : M. Jean-Bruno Wettstein

Secrétaire : M. Stéphane Mermod

Scrutateurs : Mme Claudine Gaillard et M. Pierre-Alain Gerber

Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 15 septembre 2014 pour le

lundi 27 octobre 2014 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2014
3. Communications du bureau du Conseil
4. Communications municipales
5. Nomination d'une Commission pour l'étude de la pétition « Sécurité des enfants qui doivent prendre les bus de ligne et pour des patrouilleurs scolaires aux passages piétons se trouvant près des Ecoles »

Rapport des commissions chargées d'étudier les rapports-préavis et les préavis municipaux suivants :

6. **No 944-14** Rapport-préavis à la motion de Monsieur Michel Bühler « Etude pour l'achat de La Casba par la Commune »
7. **No 945-14** Rapport-préavis à la motion de M. Pierre-Alain Gerber « Nouveau concept d'affichage officiel sur l'ensemble de la Commune »

8. **No 946-14** Aménagement des infrastructures destinées au Secteur de l'Hôpital
9. **No 947-14** Exonération des taxes communales pour le nouvel EMS
10. **No 948-14** Garantie de déficit du cabinet de groupe de médecins sur le site des Alpes
11. **No 949-14** Abris de Protection civile, utilisation des contributions de remplacement perçues
12. **No 950-14** Remplacement de l'ascenseur du CIMA
13. **No 951-14** Approbation du Règlement sur le Service de défense incendie et de secours (SDIS)
14. **No 952-14** Arrêté d'imposition pour les années 2015-2017
15. Interpellations, propositions, questions

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'assemblée et implore la bénédiction divine sur les débats de l'assemblée. Il encourage ensuite les membres du Conseil communal à délibérer dans le respect des opinions de chacune et chacun.

M. le Président annonce la modification suivante de l'ordre du jour :

Au point 15 : Motion

Au point 16 : Interpellations, propositions, questions

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Luc Martin, José Gonzalez, Cédric Roten et Philippe Duvoisin

42 conseillères et conseillers sont présents et 11 sont excusés.

Sont excusés :

Pour le PLR : MM. Dionisio Baptista, Thierry Dumoulin, Olivier Guignard, Cyril Guinchard, Daniel Jaccard, Anthony Joseph, Olivier Troyon et Eric Vuissoz

Pour le PS : Thierry Luthringer

Pour l'UDC : Jacques Dumoulin, Jean-René Marguet

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 juin 2014

Mme Aline Gygax Nobs signale une erreur en page 10 du procès-verbal, en ce sens que son nom est réduit à son nom de jeune fille.

Moyennant cette modification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

3. Communications du bureau du Conseil

M. le Président rend hommage à feu Gerty Nicolier et invite l'assemblée à respecter un instant de silence en sa mémoire.

M. le Président annonce les communications suivantes :

- le secrétaire est invité à rédiger un procès-verbal de type « opérationnel », soit sans retranscrire mot à mot les interventions des conseillères et conseillers communaux ;
- les membres du Conseil sont vivement invités à lever la main avec énergie et clarté pour faciliter le travail des scrutateurs ;
- LeZarti'Cirque a écrit au Conseil communal en remerciement du vote en sa faveur lors de la dernière séance ; **M. le Président** en fait la lecture.

4. Communications municipales

M. le Syndic en donne lecture.

Citation

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- Mme Mathilde André, en qualité d'employée administrative au Bureau Technique, par contrat de durée déterminée, du 1^{er} août au 31 décembre 2014.
- M. Cyril Ruppanner, en qualité d'employé polyvalent au Secteur des Travaux, mis à disposition par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), depuis le 23 septembre 2014 pour une durée de 3 mois.
- Mme Mélanie Simonin, en qualité d'assistante à la Bibliothèque scolaire à 30%, avec début d'activité au 1^{er} novembre 2014.

La Municipalité a préavisé favorablement à l'augmentation du taux d'activité de :

- Mme Susy Sinisi à 100%, avec effet au 1^{er} septembre 2014.

Nous formulons tous nos meilleurs vœux de succès aux personnes citées ci-avant.

La Municipalité a pris connaissance de la volonté de cesser ses activités de :

- M. Thibaud Meier, apprenti agent de propreté, avec effet au 31 juillet 2014.

Nous tenons à le remercier pour le travail réalisé en faveur de la collectivité.

2. Naturalisations avec auditions

La Municipalité a approuvé les demandes de naturalisation ordinaire présentées par :

- M. Jack Guy Charles Allard, né le 16 août 1937, ressortissant français, demande de naturalisation s'étendant à son épouse Mme Colette Gilberte Allard, née Mazurier le 23 janvier 1940, ressortissante française.
- M. Duvellayne Dos Santos Oliveira, né le 28 janvier 1957, ressortissant portugais, demande de naturalisation s'étendant à son épouse Mme Fernanda Maria Pereira Dos Santos, née le 14 août 1964, ressortissante portugaise et à son fils Duvellayne André Dos Santos Oliveira, né le 3 février 2000, ressortissant portugais.
- M. Jean-Yves Hervé Frémont, né le 10 décembre 1964, ressortissant français, demande de naturalisation s'étendant à son fils Ian Martin Judicaël Frémont, né le 3 mai 2004, ressortissant français.

3. Naturalisations sans auditions

La Municipalité a approuvé les demandes de naturalisation facilitée cantonale des étrangers nés en Suisse présentées par :

- Mme Laure Ropiot, née le 28 janvier 1990, de nationalité française.
- Mme Meliha Cohadarevic, née le 9 mai 2001, ressortissante de Bosnie et Herzégovine.

4. Projet Bâtiment d'utilité publique sis Métiers 3

Deux oppositions sont parvenues auprès de la Municipalité durant le délai légal de la mise à l'enquête. Si l'une a été retirée suite à la séance de conciliation, la deuxième a été maintenue puis levée par la Municipalité. L'opposant a fait valoir son droit de recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Canton de Vaud (CDAP). Le requérant, qui n'habite pas à proximité de la parcelle litigieuse, est invité par la Cour à préciser sa qualité pour recourir conformément à la Loi sur la procédure administrative.

5. Projet construction EMS

Suite à une opposition au projet de l'EMS lors de la procédure de mise à l'enquête, un accord a été trouvé avec l'opposant lors de la séance de conciliation. S'agissant d'un déplacement de l'implantation du projet, une mise à l'enquête complémentaire sera nécessaire.

6. SI Manufactures Reuge SA

Une partie officielle pour la pose de la première pierre s'est déroulée le vendredi 5 septembre 2014 en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba. Les travaux concernant les nouvelles infrastructures du Platon se déroulent selon le planning établi.

7. Commission sociale communale

Trois séances de la Commission sociale communale ont eu lieu jusqu'à ce jour. Un rapport détaillé vous sera exposé lors de la séance du Conseil communal du mois de décembre.

8. RC 254-B-P Sainte-Croix-Vuiteboeuf

Une rencontre entre des responsables de la division infrastructure routière du canton et une délégation municipale a eu lieu le 18 août afin de nous présenter l'avancement des études concernant la route Sainte-Croix-Vuiteboeuf. Les variantes concernent la partie du Grand-Contour au Château-de-Sainte-Croix, elles sont multiples et une consultation de nos services a été demandée.

9. Entente scolaire des Communes de Baulmes, Bullet, Mauborget, Vuiteboeuf et Sainte-Croix

L'Entente scolaire des Communes de Baulmes, Bullet, Mauborget, Vuiteboeuf et Sainte-Croix a été validée par le Conseil d'Etat en date du 17 septembre 2014. Plusieurs rencontres se sont déroulées pour la mise en place de la structure et pour le budget 2015.

10. Rendez-vous économique 30 octobre 2014

Un nouveau rendez-vous économique sera organisé le 30 octobre prochain au Grand-Hôtel des Rasses avec la présence de MM. Tibère Adler, Directeur Romand d'Avenir Suisse et Vincent Grandjean, Chancelier de l'Etat de Vaud. Ce rendez-vous est une continuité de celui de l'année dernière afin d'avoir des contacts et renforcer Sainte-Croix dans son rôle économique et avoir une visibilité pour le Technopôle.

11. Actes de vandalisme au cimetière et délits divers

La Police cantonale a identifié deux jeunes comme étant les auteurs des actes de vandalisme au cimetière. De plus, ils ont également identifié cinq autres mineurs auteurs de délits commis principalement à Sainte-Croix. Au total sept mineurs âgés entre 10 et 15 ans domiciliés dans la région.

12. Motion de M. Thierry Luthringer

Comme nous l'avons déjà mentionné, la Municipalité a attendu la mise en place de l'Entente scolaire avant d'entreprendre des démarches concernant le projet d'une nouvelle salle de sports. Une réponse à la motion de M. Thierry Luthringer sera apportée lors du prochain Conseil communal.

13. Sécurité aux passages piétons

De nouveaux aspects de sécurité se sont posés ces derniers mois, les transports scolaires et la sécurité sur le chemin de l'école. Une commission a été créée au sein du Conseil d'établissement scolaire pour ces domaines, une étude de stationnement est également en cours. Les démarches auprès du BPA (Bureau de prévention des accidents) a été effectuée mais nous aimerions traiter tous ces points en parallèle afin d'avoir une vue d'ensemble et de définir les modifications à apporter.

14. Nouveau Pasteur et nouveau Curé

Le 25 mai dernier, la Paroisse protestante de Sainte-Croix a célébré l'installation du nouveau Pasteur de Sainte-Croix, M. Jean-Christophe Jaermann, ainsi que l'installation du nouveau Conseil paroissial. En provenance de la Paroisse de Mézières (Vaud), Monsieur le Pasteur Jaermann succède aux pasteurs Christophe Peter et Stéphane Mermod et à Madame la diacre Thérèse Aubert. La Municipalité de Sainte-Croix a reçu Monsieur le Pasteur Jaermann en Municipalité en mai de cette année. Le 27 septembre dernier, la Paroisse catholique de Sainte-Croix a accueilli Monsieur l'Abbé Philippe Baudet, nouveau Curé modérateur de l'Unité pastorale Chasseron-Lac. En provenance de Neuchâtel, où il officiait en qualité de Doyen pour le Canton, Monsieur l'Abbé Baudet succède à Monsieur l'Abbé Benoît Clerc. La Municipalité recevra prochainement Monsieur l'Abbé Baudet en Municipalité et présente tous ses vœux de succès pour les personnes et leurs missions de Monsieur le Pasteur Jaermann et de Monsieur l'Abbé Baudet.

15. Réflexion sur l'avenir des Musées

A l'initiative de la Municipalité de Sainte-Croix, - et avec leur accord, - une réflexion a été lancée sur l'avenir des 3 Musées de notre région, le Musée Baud, le MAS et le CIMA. Un cahier des charges a ainsi été élaboré, cahier comprenant trois volets : Premièrement, un état des lieux; deuxièmement, la définition d'une vision à 10-15 ans pour les trois musées et troisièmement, l'identification des moyens et instruments à mettre en œuvre pour atteindre la vision définie. M. Walter Tschopp, Historien de l'art, - et ancien Conservateur au Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel, - a bien voulu accepter d'animer cette réflexion qui vient de débiter. L'Office fédéral de la Culture a été informé de cette démarche. Nous ne manquerons pas de vous informer de tout développement à ce sujet.

16. Réflexion sur l'avenir du tourisme sur le Balcon du Jura

Plusieurs prestataires et partenaires touristiques ont souhaité initier une réflexion sur l'avenir touristique du Balcon du Jura. Les Communes de Sainte-Croix et Bulle en collaboration avec l'ADNV, l'Office du tourisme de Sainte-Croix/Les Rasses et ses prestataires ont initié cette démarche en 2014. Avec le soutien financier des deux Communes et du SPECo, Service pour l'économie et le commerce, un mandat a été attribué au SEREC, Service aux régions et aux communes. La démarche se veut participative, largement ouverte à tous partenaires proches ou pas des activités touristiques. Trois ateliers composés de 30 à 50 personnes (commerçants, artisans, prestataires touristiques, élus, représentants de services cantonaux) sont organisés entre septembre 2014 et janvier 2015. A la fin du processus, un document stratégique sera présenté publiquement dans les premiers mois de 2015. La démarche peut être suivie par l'intermédiaire du site <www.sainte-croix-les-rasses-tourisme.ch>.

17. Equiterre

Le 22 mars 2014, le Centre de Soins et de Santé Communautaire du Balcon du Jura Vaudois (CSSC), la Commune de Sainte-Croix et Equiterre ont coorganisé une rencontre participative à Sainte-Croix pour donner la parole aux habitants au sujet de leur qualité de vie dans la

région. Sur la base de cette démarche participative, le CSSC, la Commune de Sainte-Croix et Equiterre vont pouvoir mettre en place des actions concrètes adaptées aux envies, besoins et attentes exprimés. Ces résultats ont été présentés le 18 septembre 2014 à Sainte-Croix lors d'une rencontre ouverte à toute la population du Balcon du Jura.

18. Sainte-Croix commémorera les 150 ans de la naissance d'Emile Jaques-Dalcroze

L'Union chorale mixte de Sainte-Croix/Bullet et la Commission culturelle de Sainte-Croix, en accord et avec le soutien de la Municipalité, organiseront les jeudi 7 mai, vendredi et samedi 5 et 6 juin et samedi 27 juin 2015, trois événements en l'honneur de l'illustre bourgeois Sainte-Crix. La Municipalité se réjouit des initiatives de ces deux associations qui ne manqueront pas de communiquer pleinement sur ces manifestations dans les semaines à venir.

19. Départ de M. Jean-Michel Duvoisin

La Municipalité a pris connaissance de la décision de M. Jean-Michel Duvoisin de faire valoir ses droits à la retraite à la date du 1^{er} août 2015. Dans l'immédiat, la Municipalité de Sainte-Croix souhaite remercier vivement M. Jean-Michel Duvoisin pour ses services à la communauté. Un communiqué sera tout prochainement mis en ligne sur le site internet de la Commune. Le poste sera également prochainement mis au concours.

Fin de citation

Discussion

S'agissant du point 6 portant sur la SI Manufacture Reuge SA, **M. Yvan Pahud** souhaite savoir s'il est vrai que les entreprises du Balcon du Jura n'ont pas reçu de soumissions, doutant par ailleurs que cela puisse encore avoir lieu au vu de l'avancement du projet.

M. le Syndic indique que la Municipalité répondra à cette question lors d'une prochaine séance.

M. Alain Bonnevaux intervient sur l'approbation de la modification du Plan général d'affectation (MPGA) « Secteur hôpital - parcelles No 1734, 1738 et 135, qui a fait l'objet d'une communication écrite de la Municipalité jointe à la convocation de la présente séance (modification des surfaces d'affectation afin de parvenir à compenser les nouvelles zones en application de la nouvelle législation en matière d'aménagement entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014). Il s'étonne que la Municipalité n'ait pas anticipé la nouvelle législation au moment de la mise à l'enquête alors que celle-ci était déjà connue. Il relève notamment que la surface de la zone hospitalière a été amputée de 8'004 m² (à savoir 44,5 % de la zone constructible), ce qui réduira les possibilités d'agrandissement de l'hôpital. Il souligne également que le futur parking et une partie de la zone de rebroussement seront désormais en zone agricole. Il estime que cette modification du MPGA devra faire l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête, en même temps que la mise à l'enquête du futur bâtiment, selon accord trouvé avec les opposants, puisque le projet de MPGA est désormais foncièrement différent de celui approuvé par le Conseil communal. Il demande qui prendra en charge les frais induit par cette modification, estimant que le contribuable sainte-crix ne doit pas payer une négligence. M. Bonnevaux souligne enfin que le retard dans le projet d'agrandissement du CSSC n'est en rien causé par l'action des quatre premiers opposants, mais par des lacunes de la Municipalité dans l'application de la législation et par une autre opposition, qu'il estime par ailleurs juste et normale. Il demande par conséquent que les initiants et les signataires de la pétition rédigée à l'égard des quatre opposants précités s'excusent par communiqué dans le Journal de Sainte-Croix et environs.

M. le Municipal Luc Martin prend acte de cette intervention qui mélange plusieurs problématiques et annonce répondre uniquement sur le MPGA. Effectivement, la nouvelle

législation fédérale sur l'aménagement du territoire est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 et le Conseil communal a siégé le 28 juin dernier pour adopter le MPGA. Il souligne cependant que la Municipalité a régulièrement pris langue avec le Service cantonal du développement territorial (SDT) qui, de manière constante, a déclaré la procédure du MPGA régulière et indiqué que la compensation pouvait être envisagée au sein de la révision général du Plan général d'affectation (PGA), actuellement en cours. À l'entrée en vigueur de la nouvelle législation en aménagement du territoire, le Canton de Vaud s'est fait remettre à l'ordre par la Confédération pour cette pratique. Celle-ci a exigé la compensation immédiate et intégrale dans tout nouveau projet d'aménagement du territoire. S'agissant de la surface évoquée par M. Bonnevaux, il souligne que la Municipalité avait procédé à un gel. Dès lors, dès que l'équivalent de cette surface sera restitué à la zone agricole, la Municipalité demandera la levée du gel. En conséquence, il n'y a pas de modification de la décision prise par le Conseil communal dans sa séance du 26 juin 2014 et aucune nouvelle mise à l'enquête n'est nécessaire. De surcroît, cela ne préterite en rien le développement du CSSC. En effet, la surface de 6'430 m² permet le projet du nouveau bâtiment. M. le Municipal Luc Martin relève enfin que le projet d'agrandissement du CSSC n'en sera pas retardé et que la Municipalité a cherché les meilleures solutions pour que le projet puisse aller de l'avant, dans le respect de la décision du Conseil communal et face à la nécessité d'agir avec célérité dans le développement des infrastructures sanitaires de la région.

M. Alain Bonnevaux souhaite une réponse à sa question quant aux frais.

M. le Municipal Luc Martin annonce qu'il n'y aura aucun frais.

5. Nomination d'une Commission pour l'étude de la pétition « Sécurité des enfants qui doivent prendre les bus de ligne et pour des patrouilleurs scolaires aux passages piétons se trouvant près des Ecoles »

M. le Président annonce la constitution d'une Commission pour étudier la pétition précitée, dont les membres seront :

- Pour le PS : Mmes et M. Lydia Rossy, Aline Gygax Nobs, Eric Chambettaz
- Pour le PLR : MM. Georges André, Philippe Gueissaz, Lionel Pesenti
- Pour l'UDC : M. Michael Mollet

Rapport des commissions chargées d'étudier le rapport-préavis et les préavis municipaux suivants :

6. No 944-14: Rapport-préavis à la motion de Monsieur Michel Bühler « Etude pour l'achat de La Casba par la Commune »

Le rapport de la commission est lu par **M. Georges André**, rapporteur.

Citation

La Commission chargée d'étudier le rapport-préavis précité s'est réunie le 6 octobre 2014 à 20h00 à la salle de la Municipalité.

Elle était composée de Mmes Maria Caramia, Martine Cuennet et Mary-Claire André Mollet ainsi que de MM. Salvatore Di Spirito, Saïd Alami et du rapporteur soussigné. M. Edouard Nekaka était excusé.

Afin de répondre à nos questions, étaient présents M. le Municipal Philippe Duvoisin et M. le Secrétaire municipal Stéphane Champod.

En préambule, l'assemblée est informée du fait que l'acte de vente a été signé par la propriétaire et les repreneurs la semaine précédente.

Il est relevé que la Municipalité ne répond que très succinctement à la question de fond sur la possibilité d'achat de cet objet par la Commune. L'absence d'étude approfondie est légitimée par le fait que des acquéreurs se sont présentés quelques temps après le dépôt de la motion.

Nous pouvons affirmer que le souhait de M. Michel Bühler, partagé, sans aucun doute, par une très large majorité de la population de notre Commune était, non pas que la Commune achète impérativement La Casba, mais qu'elle puisse être toujours ouverte au public et que « l'esprit » qui habite ce lieu soit maintenu.

Consciente de l'attachement de la population de Sainte-Croix à cette cabane, la Municipalité s'est alors attelée à faciliter l'implantation des acquéreurs notamment en modifiant à leur gré le secteur du terrain d'aisance loué. La surface totale, soit 815 m², est du même ordre de grandeur que celle précédemment louée. Le prix annuel au mètre carré, soit 1 fr. 60, est le tarif usuel.

Le souhait que toute spéculation sur une éventuelle revente de La Casba dans un proche avenir soit évitée a été exprimé. En dehors du fait que la Commune n'a que très peu de moyen d'intervenir sur ce plan, plusieurs membres de la Commission s'accordent sur le fait que le site, compte tenu de son histoire, de sa conception et de son emplacement, ne se prête pas à une spéculation démesurée.

M. le Municipal Philippe Duvoisin a invité ceux qui ne l'auraient pas déjà fait à consulter le site <www.petite-casba.ch> afin de mesurer les projets des nouveaux tenanciers.

Relevons encore que plusieurs personnes présentes ont exprimé avec émotion, leur attachement à ce lieu où le temps s'arrête, où les maux s'estompent et les mots prennent leurs vraies dimensions. Il ne reste donc qu'à souhaiter à Maguy une bonne retraite et aux nouveaux tenanciers une pleine réussite dans leur entreprise et que la magie du lieu perdure.

C'est à l'unanimité que les membres de la Commission chargés d'examiner le rapport préavis No 944-14 décident d'accepter ses conclusions.

Conclusions

Dès lors, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, Fondé sur ce qui précède, nous vous invitons à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'adopter** le rapport-préavis de la Municipalité concernant la motion de M. Michel Bühler « Etude pour l'achat de La Casba par la Commune ».

Fin de citation

Discussion

M. Michel Bühler relève qu'il avait déposé cette motion le 9 décembre 2013 et émis le souhait que sa motion soit traitée en urgence, et constate aujourd'hui qu'elle a été traitée en 11 mois. Il remercie la Municipalité et remarque que la motion n'a finalement plus guère d'importance au vu de la vente de la Casba.

M. le Syndic se félicite que la situation de la Casba soit résolue et tient à signifier au Conseil que la Municipalité travaille toujours avec la célérité nécessaire. S'agissant de la Casba, il

était patent que les démarches entreprises en parallèle afin de trouver un repreneur seraient fructueuses. La Municipalité a dès lors souhaité donner du temps au temps.

Fin de la discussion

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

7. No 945-14 : Rapport-préavis à la motion de M. Pierre-Alain Gerber « Nouveau concept d'affichage officiel sur l'ensemble de la Commune »

Le rapport de la commission est lu par **Mme Martine Cuennet**, rapporteuse.

Citation

La commission s'est réunie le lundi 6 octobre 2014, à la salle de réunion du 1^{er} étage.

Elle était composée de Mmes et MM. Florence Bertrand, Thierry Dumoulin, Paul-André Simon, Marcel Cloux (remplaçant Michel Bühler, excusé), Michael Mollet et Martine Cuennet, rapporteuse. M. Edouard Nekaka était excusé.

La Municipalité était représentée par M. le Syndic Franklin Thévenaz et M. le Secrétaire municipal Stéphane Champod (remplaçant M. le Municipal Philippe Duvoisin, en charge du Service des travaux).

Affichage actuel

M. le Syndic Franklin Thévenaz a fait le tour des panneaux existants et constaté qu'ils n'étaient pas de très bonne qualité. La Municipalité a décidé de donner suite à la motion de M. Pierre-Alain Gerber et de mettre en place un nouveau concept d'affichage officiel. Six ou sept panneaux sont prévus, de deux formats différents : un modèle de 200 cm de large par 135 cm de haut et l'autre de 120 cm de large par 135 cm de haut. Leur emplacement n'est pas encore validé. La dépense envisagée est de 18'000 fr.

M. le Secrétaire municipal Stéphane Champod explique que la Municipalité a demandé une offre à l'entreprise Signal. Les grands panneaux coûtent 1'953 fr. et les petits 1'390 fr., TVA en supplément. La pose sera effectuée par le Service des travaux. Pour leur emplacement, il faut choisir le meilleur endroit possible car ils sont destinés à l'ensemble de la population.

Grands panneaux « Affichage sociétés »

Il est prévu d'en placer un au bâtiment communal (mis à part celui concernant la promotion économique) et un autre vers la gare. Il n'est plus possible d'en poser un du côté de la mosaïque. A L'Auberson, il se trouvera à proximité du collège. Celui installé vers le parking est à changer.

Petits panneaux « Affichage sociétés »

Il y en aura quatre, soit : à La Chaux, près de l'arrêt de bus, à La Vraconnaz, au Château et éventuellement à La Sagne. Il faut toutefois laisser libre l'espace occupé par la fontaine.

Matériel utilisé

Ces panneaux sont prévus en bois car on peut y punaiser et le bois peut être changé. Les supports et les pieds sont en métal. L'entretien sera facilité.

Discussion

Le débat porte d'une part sur les matériaux, (notamment pour les pieds et les supports) et sur la différence de prix entre l'inox, le fer et l'alu. D'autre part, il est suggéré de demander une contre-offre au Service des travaux de la commune. Des questions sont posées, à savoir :

- les menuisiers de la commune pourraient-ils fabriquer ces panneaux et souder l'alu ?
- y a-t-il un serrurier parmi les employés communaux ?
- une exécution des travaux par la commune serait-elle plus économique ?

- quel bois faut-il utiliser ?
- peut-on faire des montants en bois dur et les panneaux en bois tendre ?
- peut-on punaiser ou agraffer sur le bois ?
- peut-on faire le tour et l'auvent métallique ?
- peut-on simplement changer un panneau se trouvant contre un mur, comme au Château ?
- si on le change, la structure sera-t-elle la même ?

Si les montants peuvent être exécutés en bois dur, ainsi que le confirme M. le Secrétaire municipal Stéphane Champod, les pieds seront obligatoirement métalliques.

Il faut tenir compte

- des endroits disponibles, de ceux qui sont connus et visibles
- des panneaux qui seront remplacés
- de ceux qui seront plantés
- de ceux qui seront scellés
- du passage des chasse-neige
- de ce qui existe déjà.

La commission remercie M. le syndic Franklin Thévenaz et M. le Secrétaire municipal Stéphane Champod pour les explications données.

Mais elle n'est pas convaincue par la solution choisie par la Municipalité. Elle lui demande le report du préavis à la prochaine séance du Conseil communal et, dans l'intervalle, deux offres au Service des travaux de la commune, tenant compte du fait que ces panneaux pourraient être réalisés soit entièrement en bois, soit en métal et bois. La même commission se réunira à nouveau. Cette décision est prise par 5 oui et 1 abstention.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Ste-Croix

sur proposition de la municipalité, ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner ce Préavis et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **de reporter** le Préavis municipal No 945-14 « Nouveau concept d'affichage officiel sur l'ensemble de la Commune » à la prochaine séance du Conseil communal ;
- **de demander** au Service des travaux de la commune deux offres, l'une pour l'exécution des panneaux entièrement en bois, l'autre pour une exécution en métal et bois.

Fin de citation

Discussion

M. Eric Chambettaz propose que ces conclusions soient considérées comme des amendements.

M. Pierre-Alain Gerber remercie la Municipalité pour la rapidité et la qualité de son travail. Il souligne les compétences des Services techniques de notre commune, qui ont par ailleurs travaillé avec un société spécialisée dans l'affichage pour le présent dossier, et s'étonne que la commission puisse ainsi refaire le détail du projet en une heure. M. Gerber indique en conséquence qu'il rejettera ces conclusions. Il s'inquiète enfin que les petits hameaux ne s'en trouvent pas perdants.

M. Philippe Gueissaz annonce qu'il soutiendra les conclusions de la commission. Sous le titre de « nouveau concept d'affichage officiel », il s'attendait à lire un préavis plus ambitieux qui

ne s'arrête pas à quatre panneaux. Dès lors, il souhaite que le report soit l'occasion pour la Municipalité de présenter un « vrai » concept d'affichage officiel

M. Yvan Pahud estime qu'une commission doit pouvoir étudier à fond un préavis et utiliser ainsi les compétences des commissaires.

M. Alain Bonnevaux rejoint M. Philippe Gueissaz sur la pauvreté du préavis.

Fin de discussion

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Il les soumet au vote en qualité d'amendement. Les conclusions de la commission sont adoptées par 20 oui, 16 non et 5 abstentions. **M. le Président** donne lecture des nouvelles conclusions et les soumet au vote. Ces nouvelles conclusions sont adoptées par 19 oui, 17 non et 5 abstentions.

M. le Syndic prend acte du vote du Conseil communal et indique la Municipalité a pris note des souhaits émis quant à un projet global. Il craint cependant qu'il ne soit pas possible de le faire pour la prochaine séance.

M. le Président concède que le temps sera court, puisque la prochaine séance aura lieu dans moins d'un mois et demi.

M. Philippe Gueissaz souhaite intervenir et émet l'opportunité de recourir à des panneaux numériques.

8. No 946-14 : Aménagement des infrastructures destinées au Secteur de l'Hôpital

Le rapport de la commission est lu par **M. Olivier Renaud**, en remplacement de **M. Daniel Jaccard**, rapporteur, en voyage à l'étranger.

Citation

La commission s'est réunie le lundi 6 octobre 2014 à 19h00 en salle de Municipalité.

Elle était composée de Mme Lydia Rossy, et de MM. Dionisio Baptista, Sébastien Nobs, Eric Chambettaz, Jean-Claude Piguet, Jean-René Marguet et du rapporteur soussigné.

MM. les Municipaux Luc Martin et Philippe Duvoisin représentaient la Municipalité, ainsi que MM. Jean-Michel Duvoisin et Jean-François Gander.

Nous remercions ces Messieurs pour leurs explications détaillées et pour leurs réponses aux questions posées par les commissaires.

En préambule, ce préavis a été établi par la Municipalité pour plusieurs raisons, la principale étant la mise à l'enquête du futur Etablissement Médico-social (EMS).

Concernant les autres raisons :

- La mise en place d'un système séparatif des eaux entre l'Avenue des Gittaz et le Chemin du Canal, ce qui contribuera à la continuité de la séparation des eaux de l'Avenue E.J.-Dalcroze et du Chemin de la Tille.
- De préparer les points de raccordement (eaux usées, eaux potables, défense incendie et gaz) pour le futur équipement du hameau de La Gittaz.
- Et enfin, un souci particulier de notre Municipalité, et de répondre aux normes et aux exigences cantonales en vigueur concernant la séparation des eaux claires et des eaux usées.

Descriptif des travaux de fouilles et services :

Comme mentionné dans le préavis, c'est la suppression d'une conduite existante datant des années 1930 qui passe à l'emplacement du future EMS, et de créer un nouveau réseau en système séparatif, partant de l'Avenue des Gittaz, pour aboutir au bas du Chemin du canal, ceci afin d'évacuer les eaux claires dans le canal de l'Arnon et les eaux usées, dans la canalisation qui se dirige à la STEP. Il est également prévu dans cette fouille, la pose d'une

nouvelle conduite en PE Ø 250mm de distribution d'eau potable et de défense incendie, ainsi que le remplacement des bornes hydrantes.

La nature de ces travaux ainsi que la proximité de la zone industrielle et artisanale, a incité la Municipalité à proposer dans le cadre de la révision du PGA, un agrandissement de ladite zone. Dès lors et dans le but de pouvoir accueillir rapidement de nouvelles entreprises, tous les équipements seront posés à l'emplacement du futur chemin d'accès, en prolongation de la Rue des Pâquerettes.

Lors de la discussion qui s'en est suivi, il a été proposé d'effectuer une version allégée de ces travaux, ou de scinder le préavis en deux, ceci afin d'en diminuer les coûts totaux.

Il a été répondu, que la mise des canalisations d'eau en système séparatif était une priorité, vis-à-vis des services cantonaux et que de reporter certains travaux lorsque le chantier est installé ne diminue pas forcément les coûts finaux. De plus la planification de la « deuxième tranche » par rapport à d'autres travaux entrepris devient problématique.

Descriptif des travaux routiers :

Une place de rebroussement sera créée sur le domaine public à l'ouest du bâtiment de l'Hôpital, ceci afin de sécuriser et de faciliter les manœuvres des poids-lourds, bus et autres véhicules sur le site.

Environ vingt places de parc seront supprimées afin de permettre les accès aux piétons et véhicules au bâtiment. Celles-ci seront compensées par la réalisation d'un parking sur le domaine public, qui sera créé au nord du bâtiment souterrain de l'Hôpital sur la parcelle n° 1736.

Une dévestiture agricole en tout-venant d'une largeur de 3 mètres relie l'extrémité de la Rue des Rosiers au Chemin du Canal. Le secteur aval desservant plusieurs entreprises n'est plus adapté au trafic des véhicules engendré. Des ornières se sont formées, occasionnant de gros problèmes de ruissellement des eaux de surfaces et provoquant parfois des inondations jusqu'aux bâtiments situés dans le secteur de la Place du Pont de la Sagne.

Ces différents travaux seront soumis à l'enquête publique et certains feront l'objet d'une procédure d'expropriation.

Le coût total de ces travaux est estimé à 2'052'00 fr., selon le détail financier du préavis, à cela il faut soustraire la subvention de l'ECA qui, pour l'heure, n'est pas encore définie.

Conclusions

C'est par 6 voix et 1 abstention, que la commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les aménagements des infrastructures destinées au secteur de l'Hôpital ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de 2'052'000 fr. Le compte 9141.946 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'utiliser** la réserve au bilan N° 9280.46 « Réseau égouts et collecteurs » pour l'amortissement de la partie épuration ;
- **d'amortir** le solde de cet investissement après déductions des subsides par les comptes d'amortissement de l'urbanisme 300.3011, des routes 430.3011, de

l'éclairage public 431.3311, de l'épuration 465.3011, de l'eau 810.3311 et du gaz 830.3311 sur une période maximale de 15 ans, la première fois au budget 2016. L'influence sur le budget sera de l'ordre de 188'100 fr. la première année en tenant compte des intérêts (2.5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 15 années, le coût représente 165'700 fr. avec une annuité constante.

Fin de citation

Discussion

M. Sébastien Nobs estime que les différents points du préavis sont tous importants, mais n'ont pas tous le même degré d'urgence. À son sens, si la construction de l'EMS et la mise en séparatif de l'avenue des Gittaz sont urgents, ce n'est pas le cas de la construction d'infrastructure sur la parcelle reliant la rue des Pâquerettes au canal (la zone n'étant pas encore modifiée). Le préavis pourrait dès lors être appliqué en deux étapes. Il explique ensuite avoir informé la Commission et la Municipalité de ses réflexions afin que le bureau d'ingénieur en vérifie l'applicabilité. Mais il n'a pas reçu de nouvelles et se voit contraint de refuser le préavis en espérant des études complémentaires.

M. Alain Bonnevaux relève que les préavis No 946-14, 947-14, 948-14 et 952-15 sont tous étroitement liés. Il souligne à son tour que les différents travaux envisagés dans le préavis No 946-14 ont des échéances différentes, estimant que l'agrandissement du CSSC est le seul projet immédiatement nécessaire. Il préconise d'attendre la fin de la révision du PGA, qui ne manquera pas de susciter des discussions, comme le projet du Platon et de l'agrandissement du CSSC l'ont déjà montré. Il regrette l'absence de variantes chiffrées, qui puissent notamment permettre de se concentrer sur le projet du CSSC. Il relève également que les travaux de goudronnage de la rue des Pâquerettes seront exécutés ultérieurement. Il souhaite que les travaux d'infrastructures et d'équipement du projet de construction de l'EMS fassent l'objet de variante chiffrée. Selon ses propres calculs, il estime que des économies pouvant aller jusqu'à 1'232'000 fr. sont possibles. Vu la mise à l'enquête complémentaire pour le CSSC et le début des travaux agendés au mois de mars 2015, la Municipalité peut présenter au Conseil de nouveaux préavis avec des variantes chiffrées. Il déclare en conséquent refuser le préavis.

M. le Municipal Philippe Duvoisin relève d'abord que la variante proposée dans le préavis No 945-14 respecte à la lettre les directives imposées par le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), qui a été adopté par le Conseil en 2009 et validé par le Service cantonal des eaux, sols et assainissements (SESA), désormais Direction générale de l'environnement (DGE). Il n'est pas possible aujourd'hui de reporter des projets qui concrétisent ces décisions.

M. Philippe Gueissaz se réfère au projet de parking pour le Platon où le Conseil avait demandé que les travaux soient échelonnés en fonction de l'avancement du chantier du Platon. Il s'interroge ainsi s'il est également possible d'envisager le même échelonnement et, par exemple, de voter les travaux sur la rue des Pâquerettes après l'adoption de la révision du PGA.

M. le Municipal Philippe Duvoisin annonce que, le 24 octobre dernier, la Municipalité a rencontré une délégation de la DGE qui souhaitait connaître le calendrier des travaux relatif au PGEE. Ce Service a ensuite écrit à la Municipalité et lui a notamment signifié sa satisfaction de voir la Commune de Sainte-Croix prendre à cœur d'assainir les quartiers, en relevant que la mise en séparatif des secteurs « hôpital » et « rue du Jura » sont des secteurs importants. Il précise qu'en-dessous du secteur « hôpital », il y a un déversoir qui évite une surcharge de la conduite en cas d'afflux d'eaux claires, mais n'empêchent pas que des eaux usées se mélangent avec les eaux claires et se retrouvent dans l'Arnon. Ce déversoir doit être

éliminé et les délégués du DGE y ont été très attentifs. Vu la spécificité des eaux usées du CSSC, en raison des substances qui y sont utilisées, il est impératif que ces eaux usées passent par la STEP. Il souligne également les incertitudes actuelles sur l'avenir de la parcelle « REDEL ». Pour ces raisons, la Municipalité estime nécessaire que tous les travaux forment un tout.

M. Alain Bonnevaux relève que le courrier de la DGE ne mentionne pas les travaux pour la Gittaz, ce qui permettrait donc de faire les travaux en étapes. Il estime que le Conseil est également libre de revenir sur une décision sienne avec un nouveau projet.

M. Sébastien Nobs indique ne pas avoir trouvé le PGEE sur le site internet de la commune et demande qu'il y soit disponible.

M. Philippe Gueissaz annonce revenir sur sa position après avoir entendu M. le Municipal Duvoisin.

Fin de la discussion

M. le Président donne lecture des conclusions de la commission. Elles sont acceptées par 37 oui, 3 non et 1 abstention.

9. No 947-14 : Exonération des taxes communales pour le nouvel EMS

Le rapport de la commission est lu par **Mme Isabelle Dessonnaz**, rapporteuse.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis cité ci-dessus s'est réunie le lundi 6 octobre 2014 à 20h20 au Restaurant des Alpes. Elle était composée de MM. Frédéric Bertrand, Thierry Dumoulin, Olivier Guignard, Antonio Buyo, Jean-Samuel Py, Yvan Pahud, et de la rapporteuse soussignée.

Lors de cette séance, M. le Municipal Cédric Roten était présent et a donné toutes les explications demandées, ce dont nous le remercions.

Contexte : Alors que la pérennité d'un hôpital à Sainte-Croix semblait compromise il y a quelques années, nous bénéficions à ce jour d'un Centre de Soins en plein essor et dont les projets ne manquent pas. La création d'un nouvel EMS en fait partie, et le Grand Conseil Vaudois a approuvé sa réalisation en octroyant un prêt de plus de 20 millions de francs.

La proposition de ce jour est d'abandonner la perception de taxes communales, pour un montant total de 370'000 fr., montant estimatif puisqu'il dépendra des valeurs fiscales et ECA après travaux.

Le nouveau bâtiment doit répondre à des normes EMS très contraignantes, donc coûteuses. L'argent versé par le canton n'est pas un subside mais une garantie de l'Etat de Vaud permettant la prise en charge du service de la dette pour un montant calculé au prorata du nombre de lit (284'000 fr./lit). Ce financement est établi par le canton selon un seuil de rentabilité par chambre. L'emprunt est contracté par le CSSC, les frais de fonctionnement de l'institution devront pouvoir rembourser le prêt à long terme. (La durée d'amortissement théorique est de 25 à 30 ans. Elle ne peut être connue qu'à posteriori en fonction du taux moyen réel durant toute la durée du prêt.) Il ne s'agit donc pas d'un subside à fond perdu de l'état.

On sait que le Grand Conseil n'octroiera pas de rallonges, et que la topologie de notre région engendrera des coûts inévitables d'aménagement de terrain. De plus, le tunnel reliant les 2 bâtiments, indispensable, et devisé à quelques 900'000 fr. et la mise en conformité de l'héliport à 600'000 fr., ces sommes ne sont pas comprises dans le montant.

A ce jour le coût total du bâtiment devrait donc avoisiner les 23 millions de francs. Les frais résultants d'un dépassement de l'enveloppe allouée seront assumés par le CSSC.

Refuser cette exonération péjorerait donc le budget du Centre de soins. En l'acceptant, on permet au CSSC d'économiser cette somme et de l'octroyer à d'autres travaux.

Une partie du débat a porté sur le fait de savoir si cette somme était un don, et à qui il était fait.

En fait, dans ce cas nous ne pouvons pas parler de don, mais plutôt d'un manque de recettes ; cette exonération ne coûtera rien à la commune puisqu'aucuns travaux ne sont compris dans ce montant. Il n'y aura de fait aucune incidence sur les finances communales. Par contre, le CSSC paie et continuera de payer les taxes d'épuration (1,2 pour mille sur la valeur ECA, soit plus de 20'000 fr. par année), et le nouvel EMS aussi.

Accepter cette exonération serait un signe fort au canton, montrant que nous tenons à cette réalisation.

La Commune est représentée au sein du Conseil de Fondation du CSSC ; elle suivra avec attention le déroulement des travaux, et M. le Municipal assure que l'aide réelle de la Commune sera toujours tenue à jour et valorisée.

Ce dernier point est apparu indispensable aux membres de la commission, qui ont tenu à modifier les conclusions en lui adjoignant un point d) « et que les frais exonérés feront l'objet d'un décompte précis figurant dans les comptes communaux. ».

Compte tenu de cette modification, c'est à l'unanimité que la commission a accepté le préavis municipal No 947-17.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

Sur proposition de la Municipalité et entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'exonérer** le chantier du nouvel EMS des taxes communales :
 - a) sur le raccordement au réseau d'eau (en dérogation à l'art. 40 du Règlement concernant la distribution et la vente d'eau)
 - b) sur le raccordement au réseau des eaux usées (en dérogation à l'art. 44 du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration de s eaux et l'art. 2 de son annexe)
 - c) du dépôt de matériaux de chantier à la décharge de Combe de Ville
 - d) et que les frais exonérés feront l'objet d'un décompte précis figurant dans les comptes communaux.

Fin de citation

Discussion

M. Yvan Pahud souhaite une clarification quant aux chiffres. Selon ses calculs, la subvention cantonale s'élève à 19'880'000 fr., alors que le rapport de la commission parle du montant d'un peu plus de 20'000'000 fr. Ensuite, il évalue le coût des travaux à 21'400'000 fr. [montant de la subvention + hélicoptère (600'000 fr.) + tunnel entre les deux bâtiments (900'000 fr.)], quand le rapport mentionne un coût total de près de 23'000'000 fr.

M. le Municipal Cédric Roten précise que le montant de 23'000'000 fr. se rapporte uniquement au coût du bâtiment. Il ajoute qu'il s'agit de projections, de même que pour les coûts de l'hélicoptère et du tunnel, en fonction des premières offres reçues. Il confirme que le Canton met à disposition un montant de 19'880'000 fr. en fonction du nombre de lit, mais également un montant d'environ 100'000 fr. (pour d'autres frais et taxes). Il ne s'agit pas

d'un don, mais d'un prêt accordé au CSSC. Ce prêt ne concerne que le bâtiment et les coûts de l'héliport, du tunnel et des infrastructures viennent en sus.

Réinterpellé par **M. Yvan Pahud**, **M. le Municipal Cédric Roten** confirme que les coûts s'additionnent : bâtiment (23'000'000 fr.), héliport (500'000 fr.) et tunnel (900'000 fr.)

M. Yvan Pahud constate qu'il manque ainsi 3'000'000 fr. (coût du bâtiment - Canton) et s'inquiète du financement.

M. le Municipal Cédric Roten répond que ce montant sera pris en charge par le CSSC lui-même.

M. Yvan Pahud observe que le Conseil s'apprête ainsi à faire un cadeau de 370'050 fr., à savoir environ 2 points d'impôts. Il s'inquiète des conséquences et se demande si une augmentation d'impôts ne sera pas inéluctable. Il demande ensuite qui recevra les 370'050 fr.

M. Philippe Gueissaz rappelle que les Communes de Sainte-Croix et de Bullet ont déjà voté 900'000 fr. en faveur du projet. Ensuite, remarquant que le montant de 370'050 fr. ne va nulle part, il estime que la lettre d) n'a pas d'utilité. En effet, il n'y aura pas de perception de taxes et par conséquent ni entrée, ni sortie de liquidités.

M. Alain Bonnevaux relève que la majorité des taxes en question visent justement à financer les infrastructures de la Commune, *in casu* d'un montant de 2'052'000 fr., et estime, comme M. Pahud, qu'il s'agit d'un cadeau.

M. le Municipal Cédric Roten relève qu'en 1995 et en 2001, la même démarche avait été décidée par le Conseil communal en faveur des locaux du CSSC à l'Avenue des Alpes. Il estime que ce préavis est un moyen pour la Commune de montrer son soutien au CSSC, précisant que l'accès aux soins dans la région est une priorité. Il reconnaît que cette exonération est un investissement consenti par les contribuables sainte-crix.

Réinterpellé par **M. Philippe Gueissaz** quant à la lettre d) ajoutée par la commission,

M. le Municipal Cédric Roten explique que cet ajout a tout son sens et permettra de connaître et faire connaître le soutien de la Commune au CSSC. Il sera possible de faire apparaître l'exonération sous forme de texte, quand bien même il n'y aura aucune opération comptable.

M. Jean-Claude Piguet mentionne, comme M. Philippe Gueissaz, que la Commune a déjà fait un cadeau au moment de voter le budget pour l'étude de projet soulignant que cette démarche était sans doute unique dans le canton. À son sens, il y a une certaine logique à ne pas percevoir de taxes du CSSC, ce qui est par ailleurs une pratique courante pour une institution d'intérêt public.

M. Yvan Pahud explique que la lettre d) a justement l'utilité d'évaluer le soutien de la Commune de Sainte-Croix, non seulement par les dépenses, mais aussi par une renonciation à des taxes.

M. Sébastien Nobs relève que le montant de 2'052'000 fr. relatifs aux infrastructures ne concerne pas uniquement le CSSC.

Fin de la discussion

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de la commission et les met au vote. Le préavis tel qu'amendé par la commission est accepté par 39 oui, aucun non et 2 abstentions. **M. le Président** constate qu'avec ce vote, le Conseil a adopté le préavis de la Municipalité.

10. No 948-14 : Garantie de déficit du cabinet de groupe de médecins sur le site des Alpes

Le rapport de la commission est lu par **Mme Aline Gygax Nobs**, rapporteuse.

Citation

La commission s'est réunie le lundi 6 octobre 2014, au Restaurant des Alpes.

Elle était composée de Mme et MM. Elfriede Tannenberger, Alain Bonnevaux, Ludovic Heintz, Yvan Pahud et de la rapporteuse soussignée (désignée première membre en fin de commission).

MM. Luc Jaccard et Anthony Joseph étaient excusés et non remplacés.

M. le Municipal Cédric Roten représentait la Municipalité. Il était accompagné de M. le Directeur du Centre de soins et de santé communautaire (CSSC) Thierry Monod. Nous les remercions pour leurs explications et leurs réponses aux questions soulevées.

Préambule

Le rapporteur initial n'étant pas arrivé à l'heure, la séance s'est tenue avec un retard conséquent. Un commissaire a fait savoir rapidement qu'il avait une autre commission ce soir-là. Ce dernier n'a donc pas pu siéger durant l'intégralité de la séance. Il a toutefois communiqué son vote à l'assemblée avant de partir.

Cabinet de groupe du Balcon du Jura

M. Thierry Monod a rappelé que prochainement deux cabinets de médecins généralistes à Sainte-Croix allaient cesser leurs activités, sans avoir trouvé de successeur sous la forme actuelle. Il a cité des nombreuses causes qui découragent les jeunes médecins généralistes à reprendre un cabinet privé. Pour les attirer dans la région, le CSSC propose une structure attrayante : un cabinet de groupe intégré au CSSC.

Ce cabinet « clé en main », prévoit d'être occupé par 4 médecins généralistes à 100% ainsi que par un pédiatre à 50%, pour un total de 4.5 « médecins » de premier recours (actuellement Sainte-Croix totalise 2,3 « médecins »).

Le CSSC assumera les investissements et s'engage à reprendre toutes les assistantes médicales des cabinets existants. La construction du cabinet de groupe, qui ouvrira ses portes en janvier 2015, a coûté 650'000 fr. au CSSC. Les avantages de cette organisation sont nombreux, pour les médecins, tout comme pour les patients.

M. Thierry Monod avait prévu de montrer les lieux à la commission.

Nonobstant, au vue de l'heure qui tournait, il a été décidé de faire l'impasse sur cette visite.

A noter que la garantie de déficit se monte à 150'000 fr. par année, sur deux ans.

Questions et réponses

Un commissaire a voulu savoir pourquoi ce cabinet de groupe sera situé à l'Avenue des Alpes, et non pas à proximité de l'hôpital. Il a été expliqué que les patients préféreraient un cadre plus calme et intime pour consulter leurs médecins de premier recours, plutôt qu'un hôpital plus impersonnel aux longs couloirs à traverser.

Citant l'article « Sainte-Croix s'inquiète de la désertification médicale » paru dans le « 24 heures » le même jour que la commission, un commissaire a demandé si un gynécologue allait rejoindre le cabinet de groupe. Il a été répondu que non. Il a été ajouté que la gynécologie, étant très technique, avait sa place à la rue des Rosiers.

Un membre de la commission a voulu savoir si le CSSC avait pris langue avec un établissement bancaire de la Place pour demander un prêt, avant de faire une demande financière à la Commune. La réponse était que comme le CSSC est l'incubateur du cabinet de groupe, il n'y pas eu de demande allant dans ce sens.

Il a été demandé si le risque global allait réellement être partagé entre les trois Communes du Balcon du Jura, comme inscrit dans le préavis. M. le Municipal Cédric Roten a rectifié ce point, en expliquant que seules les Communes de Bullet et de Sainte-Croix allaient participer à ce projet.

Un membre de la commission s'est étonné de la différence entre le nombre de médecins actuel et le nombre de médecins prévu pour le cabinet de groupe. Il a voulu savoir si on ne prévoyait pas trop de médecins dans le cabinet de groupe pour notre bassin de population. Il a été répondu que selon les projections, c'est le nombre correct.

Un commissaire a souhaité savoir pourquoi le taux d'occupation du temps de travail du spécialiste en pédiatrie voulu par le cabinet de groupe, était annoncé à 50%. Il a été répondu que lorsque le cabinet de groupe, une fois lancé, sera rentable, ce taux augmentera à 100%. Toujours sur le même sujet, un membre de la commission a déploré le fait que le Balcon du Jura soit un désert pédiatrique, et a demandé qu'elle en était la cause. La commission a alors appris que l'Europe, tout comme la Suisse, devait faire face à une pénurie de pédiatres. Il a été expliqué qu'il était très difficile de trouver un tel spécialiste. Cependant, Monsieur Thierry Monod a rassuré la commission en annonçant qu'il y aura au début 2015 une campagne de recrutement dans le but de dénicher un pédiatre. En effet, la commission s'est montrée très sensible à cette problématique. Elle espère, unanimement, qu'un pédiatre puisse très prochainement exercer son art à Sainte-Croix, pour le bien-être des nombreuses familles qui y vivent.

Un commissaire a fait part de son agacement quant aux abondantes questions posées par certains commissaires, en les exhortant de ne pas refaire le préavis. En réponse, plusieurs membres de la commission ont précisé qu'ils trouvaient le préavis insuffisamment développé et chiffré, expliquant ainsi leurs nombreuses questions.

Débats

Les débats se sont vite articulés autour d'une question cardinale. Cette question était la suivante :

Est-ce le rôle de la collectivité publique de financer un cabinet de groupe exerçant des professions dites libérales ? Deux visions se sont alors opposées. Plusieurs commissaires étaient d'avis qu'éthiquement notre Commune n'avait pas le mandat d'intervenir financièrement dans un tel projet. De plus, ces mêmes commissaires ont fait part de leur embarras face au remboursement du CSSC. Le fait que ce dernier se fasse à raison de 50% du bénéfice réalisé (lors des quatre prochains exercices) ne leur convenait pas. D'autres commissaires estimaient quant à eux que la Commune avait le rôle essentiel d'encourager ce projet. Ils ont rappelés que d'autres Communes rurales ou périphériques avaient déjà participé financièrement à ce type de structure, avant nous. Ils ont ajoutés pour finir que les médecins qui rejoindront le cabinet de groupe seront des salariés.

M. le Municipal Cédric Roten est intervenu pour rappeler que ce qui est demandé ici est une aide au démarrage. Il a dit que le montant de cette dernière est toute à fait supportable et raisonnable pour notre Commune. Il a précisé que c'était vital pour l'attractivité de Sainte-Croix de garantir des soins de qualité et de proximité. Il a expliqué qu'il était indispensable que notre Commune garde sur son sol ses infrastructures, comme l'hôpital, les écoles, les transports publics. Il a conclu en disant que l'hôpital devait absolument conserver ses compétences afin de ne pas être un jour démantelé, petit à petit. Et que ces dernières se verront sans conteste renforcées par le cabinet de groupe.

Appréciation

La menace aiguë qui pèse sur la médecine de premier recours à Sainte-Croix et dans notre région est inquiétante. La majorité de la commission est convaincue que le cabinet de groupe de médecins intégré au CSSC est la solution adéquate, et qui arrive au bon moment, pour la combattre.

Elle est persuadée que ce projet moderne, intelligent et solidaire qui améliorera l'offre des soins à la population, doit être soutenu.

La commission recommande, par 2 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, d'accepter le préavis No 948-14.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que ce objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'accepter** de participer au cautionnement du cabinet de groupe de médecins sur le site des Alpes, proportionnellement au nombre d'habitants du Balcon du Jura pour la période de 2015-2016 pour un montant maximum de 150'000 fr. / année pour les 3 communes;
- **de limiter** le remboursement de la garantie éventuelle sur une période de 4 ans, soit de 2017-2020, à raison de 50% du bénéfice réalisé par le cabinet de groupe – Alpes. Le solde sera assumé par la Commune proportionnellement au nombre d'habitants du Balcon du Jura.

Fin de citation

Discussion

M. Paul-André Simon partage son souci face au préavis soumis à l'assemblée. Nombreuses questions sont les questions soulevées par ce préavis, et notamment sur l'opportunité qu'une commune soutienne une profession libérale. M. Simon s'interroge quant à la stratégie du CSSC, se rappelant que la Commune fut déjà sollicitée par le CSSC pour mettre sur pied un cabinet au sein du bâtiment avec les arguments que c'était le meilleur moyen de conserver des médecins dans notre région et qu'il était important qu'ils puissent être immédiatement disponibles pour le CSSC. Il observe aujourd'hui un changement important de stratégie quant à la localisation du cabinet de groupe. En se référant au fait que les citoyens sont attachés au libre choix du médecin, il relève que la structure du cabinet envisagé est surprenante, puisque les médecins seront des salariés d'un médecin au statut de responsable d'hôpital. Il s'inquiète des éventuels conflits d'intérêts et des risques quant au secret médical. Il dépose ainsi l'amendement suivant ajoutant un tiret selon lequel des médecins privés et indépendants peuvent intégrer le cabinet de groupe et rester seuls responsables de leur organisation.

M. Yvan Pahud relève que les médecins, de profession libérale, devraient s'adresser à un établissement bancaire pour trouver un cautionnement. Le mécanisme du préavis (remboursement de 50% du bénéfice) peut mener à ce que le contribuable paie seul. Enfin, il se demande pourquoi la Commune cautionnerait seulement les médecins et pas d'autres professions liés à la santé.

M. Michel Bühler souligne qu'il n'y a aucun financement en question, mais qu'il s'agit d'une garantie de déficit, si bien que la Commune ne versera certainement pas un centime. Il

observe qu'il est important d'avoir un tel cabinet à Sainte-Croix, sinon les habitants de la Commune seront contraints de se déplacer à Yverdon, ou même à Lausanne. Il annonce ainsi soutenir vigoureusement le préavis.

M. Aline Gyga Nobs relève combien il est difficile aujourd'hui de trouver des pédiatres et des généralistes, raison pour laquelle il est nécessaire que la Commune apporte un soutien au cabinet de groupe. Il s'agit bien d'un « investissement » pour le futur, puisqu'un jeune médecin peut rester sur la Commune pendant vingt ans.

Impliqué dans le projet, **M. Philippe Gueissaz** souhaite préciser que le cabinet de groupe est bel et bien financé par un institut bancaire et que la structure permet d'accueillir des médecins qui exercent librement. Il se trouve qu'aujourd'hui tous les médecins intéressés ont choisi le statut de salarié. Enfin, M. Gueissaz explique que les Communes de Vallorbe, Thierrens et Yvonand doivent aujourd'hui investir énormément, jusqu'aux bâtiments même, pour constituer de tels cabinets. Dans les petites communes, un cabinet de groupe est la seule solution pour garder des médecins.

M. Eric Chambettaz soutient le préavis en regard des difficultés à trouver des médecins.

M. Sébastien Nobs rejoint les propos de M. Gueissaz quant au fait que le préavis soumis aujourd'hui au vote porte sur des montants largement raisonnables en regard de ce que d'autres communes doivent consentir.

M. le Syndic explique que la Commune dépense 100'000 fr. en promotion économique de la région pour attirer justement des professions libérales. Il indique ensuite qu'au cours de la dernière rencontre des médecins cantonaux romands, il est ressorti que 34% des médecins viennent de l'étranger et envisagent de s'installer exclusivement en ville. Il est dès lors nécessaire de faciliter la tâche aux médecins qui souhaiteraient s'installer en périphérie. M. le Syndic énumère des mesures discutées entre les médecins cantonaux pour favoriser l'installation de médecin (réduire les coûts d'établissement, mettre à disposition des locaux, facilités administratives, délégation de tâches aux infirmières, médecine ambulatoire).

M. Yvan Pahud exprime son soutien entier à l'ouverture de ce cabinet de groupe, mais émet des doutes sur le mode de financement, renvoyant à nouveau aux instituts bancaires.

M. Paul-André Simon dit également son souhait que des médecins s'installent dans notre région. Il estime néanmoins que cette corporation est en mesure de s'organiser seule.

M. Nadine Cuennet s'interroge la mention de trois communes dans les conclusions, alors qu'on ne mentionne que Sainte-Croix et Bullet.

M. le Municipal Cédric Roten répond que la commune ne s'engage que pour sa part, à savoir le 86.8%. Pour le solde, c'est aux conseils des autres Communes de prendre position.

M. Paul-André Simon retire son amendement, compte tenu des explications reçues.

Fin de la discussion

M. le Président donne lecture des conclusions de la commission. Elles sont acceptées par 36 oui, 4 non et 1 abstention.

11. No 949-14 : Abris de Protection civile, utilisation des contributions de remplacement perçues

Le rapport de la commission est lu par **Mme Sophie Brasey Bonnevaux**, rapporteuse.

Citation

La commission s'est réunie le jeudi 9 octobre 2014 de 20h05 à 20h45, en salle de la Municipalité ainsi que dans l'abri PC au sous-sol de l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de MM. Jean-Paul Krattiger (remplaçant Olivier Renaud), Jean Bietry, Eric Chambettaz, Marcel Cloux, Alain Bonnevaux (remplaçant Eric Vuissoz) et de la soussignée désignée rapporteuse. M. Patrick Jeanmonod était excusé.

La délégation municipale était représentée par M. le Municipal Cédric Roten, accompagné de MM. Daniel Burdet et Jean-Michel Duvoisin, du Service technique communal.

Visite de l'abri PC de l'Hôtel de Ville

Avant d'entamer la discussion, l'ensemble des commissaires s'est déplacé dans l'abri sis sous l'Hôtel de Ville.

La commission a ainsi pu prendre la température du lieu et entendre les explications données par ces messieurs du service technique quant aux mesures de modernisation et d'amélioration envisagées et mentionnées dans le préavis.

Pour rappel, ces mesures ont déjà obtenu l'autorisation du Service de la sécurité civile et militaire.

M. le Municipal Roten a relevé que les lieux peuvent être loués à des groupes (à l'occasion du Carnaval, notamment) ou sociétés, mais qu'ils ne sont plus tellement utilisés et que de les rendre plus accueillants les rendrait plus attractifs.

Questions et réponses

M. le Municipal précise que 50% de la population aurait sa place dans un abri PC sous 48 heures.

Sur les quelque 588'000 fr. de taxes de remplacement prélevées dès 1974 jusqu'à fin 2011, 304'000 fr. ont été attribués, dont 250'000 fr. pour les abris du Centre Sportif. Il reste donc 284'000 fr. sur le compte.

Pour l'instant le Canton ne s'est pas encore positionné, mais il semble, d'après M. le Municipal Roten, que la somme non utilisée serait répartie selon l'importance de projets cantonaux.

Il précise que le Canton a encouragé les communes à soumettre des projets dans l'intervalle de la création d'une plate-forme « canton-communes ».

Et de rappeler que le projet sujet du préavis a d'ores et déjà été validé par le Canton.

Un membre du service technique précise que seules des demandes d'améliorations correspondant aux critères PC sont acceptées.

Un commissaire souhaite savoir si le nouvel EMS sera équipé en abris ; on lui répond que non, il n'y a pas d'abri PC exigé pour un EMS.

Un commissaire demande pourquoi un emprunt doit être contracté puisque cet argent est à disposition.

M. le Municipal Roten explique que les fonds disponibles sont déjà placés pour amortir la dette communale et qu'il est plus avantageux de procéder ainsi avec un nouvel emprunt.

Un commissaire relève que les plafonds et murs de l'abri de l'Hôtel de Ville étant sains, ils ne nécessitent pas vraiment d'être peints, à l'exception de l'entrée où des infiltrations d'eau et du salpêtre sont visibles.

Un membre du service technique explique que cela contribuerait à oser proposer le lieu et augmenter son taux d'occupation.

Il précise aussi que cela faciliterait le nettoyage et l'entretien, ainsi que la pose de résine sur les sols.

Un membre de la commission précise que cet argent étant à disposition, autant valoriser un bien de notre commune avec.

Un commissaire souhaite encore avoir des informations sur les offres et prix des soumissions.

Il lui est répondu qu'il a été demandé une offre par corps de métier à une entreprise de la région pour établir les prix, mais que cela sera mis en concurrence par la suite.

Conclusion

Fondés sur ce qui précède, à l'unanimité de ses membres présents, nous avons l'honneur de vous recommander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'accepter le préavis No 949-14.

Le Conseil communal de Sainte-Croix

sur proposition de la Municipalité, où le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder aux travaux d'amélioration des abris PCi ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **120'000 fr.** Le compte No 9143.949 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'utiliser** la réserve au bilan « Fonds de protection civile » No 9282.01 conformément à l'autorisation cantonale, pour le même montant ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte 660.3311 lors du bouclage des comptes 2015.

Fin de citation

Discussion

M. Alain Bonnevaux s'interroge où peut aller le 50% de la population qui ne dispose pas d'un abri PC et demande s'il existe des protocoles d'urgence.

M. le Municipal Philippe Duvoisin explique qu'aujourd'hui, il n'est plus obligatoire d'avoir son propre abri et qu'en raison de la modification des moyens de transport, chaque habitant n'a plus sa place attribuée dans un grand abri. Désormais, les habitants sans abri PC peuvent devoir se rendre dans une autre commune.

Fin de la discussion

M. le Président donne lecture des conclusions de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

12. No 950-14 : Remplacement de l'ascenseur du CIMA

Le rapport de la commission est lu par **M. Allan Müller**, rapporteur.

Citation

La Commission chargée d'étudier le préavis No 950-14 s'est réunie le jeudi 9 octobre 2014 à la salle de la Municipalité. Elle était composée de MM. Jean Bietry, Stefan Boegli, Salvatore Di Spirito, Olivier Guignard, Jean-Samuel Py, Olivier Troyon et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par M. le Municipal Cédric Roten accompagné de MM. Jean-Michel Duvoisin, responsable du Service technique et Daniel Burdet, contremaître au Service des bâtiments. Nous tenons à les remercier de leur disponibilité, de leurs explications et des réponses données à toutes nos questions.

Après l'ascenseur de l'Hôtel de Ville puis le monte-charge du bâtiment de La Conversion, le remplacement du monte-charge du bâtiment, propriété de la commune, abritant le musée CIMA s'avère nécessaire. Après 58 ans passés à transporter visiteurs et marchandises, ce monte-charge arrive en bout de course tant du point de vue de sa fiabilité que des normes de sécurité actuelles et futures. Une machinerie vétuste, un treuil à risques dit « à trois points » reconnu pour ses faiblesses, une panne des relais électriques ayant engendré une dépense, en 2013, de 4'000 fr. pour une réparation urgente et la prévision de devoir investir

quelque 20'000 fr. à court terme pour poursuivre son utilisation de manière sécurisée a encouragé la Municipalité à entrevoir le remplacement de cet engin.

Plusieurs offres ont été demandées, le présent préavis retenant celle de la maison Schindler, marque du monte-charge actuel. Le modèle choisi est un ascenseur et non un monte-charge dont les capacités, 300 kilos de charge utile supplémentaire, ne justifieraient pas la différence d'investissement au vu de son utilisation. Schindler a installé, également, les deux autres ascenseurs cités ci-avant. Les produits et la qualité de leurs services donnent entière satisfaction à notre commune. L'entreprise s'est engagée à faire une note de crédit sur les 4'000 fr. déjà investis en urgence dans le cas où on leur confie l'installation du nouvel ascenseur.

Egalement utilisateur du monte-charge actuel, via la passerelle du 2^{ème} étage, l'un des copropriétaires voisin souhaite créer un accès supplémentaire pour son 3^{ème} étage et a donné son accord de principe pour participer aux frais d'installation d'un nouvel ascenseur. Une clé de répartition a été calculée au prorata du nombre d'accès, la porte d'accès du rez inférieur, utilisée conjointement par le CIMA et le voisin, est comptée autant pour l'un que pour l'autre des utilisateurs. Il en résulte une répartition de 3/8^{ème} des frais pour le voisin et 5/8^{ème} pour notre commune. La maison Schindler facturera directement au copropriétaire voisin le matériel et les travaux à sa charge ce qui veut dire qu'il assumera lui seul ses responsabilités auprès du fournisseur. Les travaux de transformation pour l'accès au 3^{ème} étage ainsi que les procédures administratives liées à ce projet seront, évidemment, entièrement financées par le copropriétaire voisin. Il s'est en outre engagé à participer aux frais d'entretien de l'appareil selon la même clé de répartition, engagement qui sera ratifié au moyen d'une convention lors de la commande de l'appareil auprès du fournisseur.

Les montants présentés seront forcément influencés dans le cas où le copropriétaire voisin devrait finalement renoncer à participer à ce projet. Ces différences seront compensées par un crédit complémentaire ou alors, en cas de dépassement de la limite légale, un nouveau préavis sera présenté à notre Conseil.

Il est prévu quelques travaux de peinture sur l'extérieur de la cage de l'ascenseur du bâtiment du CIMA, ainsi que le déplacement des commandes des câbles chauffants. Ceux-ci se trouvent actuellement dans la machinerie du monte-charge et ne seront plus accessibles suite aux travaux. Ces deux postes sont bien sûr à la charge de notre commune.

A la suite de ces quelques éclaircissements, les membres de la Commission, de manière unanime, vous proposent d'accepter les conclusions suivantes.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, à l'unanimité de ses membres, la Commission chargée d'étudier le préavis No 950-14 a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à participer au remplacement de l'ascenseur du Bâtiment du CIMA à hauteur du 5/8^{ème} de la totalité ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **85'000 fr.** Le compte No 9143.950 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 5 ans, la première fois au budget

2016, par le compte 357.1.3311.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 18'000 fr. la première année en tenant compte des intérêts (2.5%) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente 17'200 fr. avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée.

M. le Président donne lecture des conclusions de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

13. No 951-14 : Approbation du Règlement sur le Service de défense incendie et de secours (SDIS)

Le rapport de la commission est lu par **M. Paul-André Simon**, rapporteur.

Citation

La Commission chargée d'étudier le préavis No 951-14, composée de Mme Maria Caramia et MM. Marcel Cloux, Ludovic Heintz, Saïd Alami, Michel Giret, Olivier Troyon et du rapporteur soussigné, s'est réunie le mardi 7 octobre 2014 à la Salle de la Municipalité.

La Commission remercie M. le Municipal José Gonzales et M. Olivier Dick, commandant du Service de défense incendie et de secours de la Commune de Sainte-Croix, ainsi que M. Jean-Michel Brandt, représentant l'administration communale pour les informations qu'ils nous ont apportées.

Ce nouveau règlement qui découle de la nouvelle loi cantonale sur le Service de défense incendie et de secours (LSDIS) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, a été approuvé par l'ECA et le Service des Communes vaudoise. Il doit en finalité recevoir l'aval du Conseil communal de notre commune.

L'annexe introduite à ce règlement est la particularité spécifique pour chaque Commune, qui selon les dispositions légales, détermine la participation aux frais pour les interventions, lors des déclenchements par un système d'alarme automatique ou dans le cas de prestations particulières. Cette dernière est basée sur un mode évolutif, elle est donc remise à jour avec ce nouveau règlement.

Ce règlement confirme également les collaborations intercommunales dans le domaine des détachements de premier secours (DPS) sur les sites de Sainte-Croix et Tévenon (sis à Villars-Burquin) composé de deux sections localisées à Sainte-Croix/Bullet et Tévenon/Mauborget. Avec ce nouveau règlement, entre également en vigueur une nouvelle application concernant la fin de l'incorporation ; fixée à 50 ans jusqu'à ce jour, elle est prolongée à 65 ans.

Après avoir passé en revue l'ensemble des Titres et Articles de ce nouveau règlement, la Commission vous fait part de ses conclusions.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, à l'unanimité, la Commission à l'unanimité, à l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, oui le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'approuver** le règlement sur le Service de défense incendie et de secours (SDIS) de la Commune de Sainte-Croix et son annexe ;

- **charge** la Municipalité de le faire approuver par la Cheffe du Département.

Fin de citation

Discussion

M. Olivier Renaud indique qu'il y a deux articles 17.

M. Philippe Gueissaz relève qu'il manque l'art. 3 de l'annexe.

Fin de la discussion

M. le Président donne lecture des conclusions de la commission. Elles sont acceptées à l'unanimité.

14. No 952-14 : Arrêté d'imposition pour les années 2015-2017

Le rapport de la commission est lu par **M. Sylvain Fasola**, rapporteur.

Citation

Elle était composée de MM. Alain Bonnevaux (remplaçant Olivier Renaud), Éric Chambettaz, Allan Müller, Sébastien Nobs et du rapporteur soussigné. MM. Jaques Dumoulin et Philippe Gueissaz étaient excusés mais non-remplacés.

M. le Syndic Franklin Thévenaz ainsi que le boursier communal M. Jean-Michel Brandt étaient présents pour répondre à nos questions.

M. le Syndic nous rappelle que le taux d'imposition est établi en prenant en considération les investissements, les recettes, et le taux d'emprunt. L'idée de fixer le taux pour la période 2015-2017 entend également simplifier la vie de la prochaine Municipalité. En effet, avec les élections en 2016, le fait que le taux soit déjà établi permettra aux futurs Municipaux de se familiariser avec le reste de la fonction. Il en profite également pour nous signaler que le Conseil communal peut faire changer le taux d'imposition à tout moment au cours de la législature et que, par conséquent, rien n'est figé dans la pierre.

Ces points établis et éclaircis, des craintes sont évoquées quant à la faible capacité des contribuables de la Commune, ainsi que des projections que l'on retrouve sur le plan d'investissement. En bref, les courbes prévisionnelles de l'endettement de notre commune inquiète certains conseillers. Monsieur Brandt nous rappelle que la dette sera probablement à son plus bas niveau au 31 décembre 2014 et que les projets qui figurent sur le plan d'investissement sont là pour donner un ordre d'idée et une direction, certains se réaliseront, d'autres pas et certains s'y ajouteront.

M. le Syndic nous précise que les banques notent de manière très positive la Commune, et que si la situation était à risque, nous ne pourrions certainement pas bénéficier de ces excellentes notations (pour rappel AA- en 2006 et AA en 2013, la note maximale étant AAA).

Une proposition d'amendement est formulée pour limiter le plafond d'endettement à 22 millions de francs à fin 2016 dans le but de ne pas préteriter les futures générations.

M. Brandt nous rappelle que le plafond d'endettement a été fixé en début de législature à 32,5 millions de francs (page 3 du document « Comptes 2013 »), et que c'était une volonté politique d'essayer de le limiter à 22 millions de francs. De la discussion apparaît qu'une telle demande ne devrait pas intervenir dans le préavis d'arrêté d'imposition, mais être formulée à part.

Il est également évoqué que la Commune est parfois trop généreuse à travers certains « cadeaux » qui seraient faits à des tiers, l'exemple du bâtiment Reuge au Platon est cité avec les 1,3 millions de francs que les infrastructures coûtent à la commune (route, équipement des parcelles). Il est répondu que ces 1,3 millions de francs sont répartis sur les quatre bâtiments du Platon et qu'en plus du fait qu'il aurait fallu faire ces investissements un jour, cela aura peut-être comme effet de débloquer la situation pour des futurs

investisseurs. Il est a signalé également que Reuge rapporte tout de même quelques 250'000 fr. d'impôts rien que sur la part des frontaliers.

Après environ une heure de discussion, ce n'est pas tant le taux d'imposition de 70 qui était discuté, mais davantage les investissements tant passés, présents que futurs. Fixer le taux d'imposition n'empêchant pas de travailler sur le plan d'investissement, il est décidé de passer à la votation.

L'entrée en matière sur la proposition d'amendement est refusée par 3 non, 1 oui et 1 abstention.

Conclusions

La commission par 4 voix pour et 1 abstention, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis.

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

- **d'adopter** l'arrêté d'imposition pour les années 2015-2017 tel que présenté, soit avec un taux de 70 ;
- **de charger** la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'Etat.

Fin de citation

Discussion

M. Sébastien Nobs rappelle que le précédent arrêté d'imposition prévoyait une limitation des investissements et une réduction de la dette sur l'ensemble de la législature. Il s'interroge dès lors pourquoi le nouvel arrêté mentionne au contraire une augmentation de la dette pour la fin de la législature.

M. le Syndic relève que cette augmentation est due à la situation évolutive de la Commune. Il mentionne que le plan d'investissement 2014-2019 prévoit 10'467'000 fr. d'investissements pour 2015. Ces investissements concernent le bâtiment du Centre professionnel du Nord vaudois, des Ecoles et de l'Unité d'accueil pour écoliers à la rue des Métiers (5'000'000 fr.), la réfection de la rue du Jura (1'000'000 fr.) et les infrastructures du secteur « hôpital » (2'000'000 fr.).

M. Jean-Paul Krattinger indique qu'en raison de la diminution de la dette depuis le début de la législature et de la bonne santé des finances, l'on pourrait s'attendre à une réduction de taux. Il se pose dès lors deux questions : le taux de 70 dépend-il du budget 2015, notamment un report de charge du Canton, et la Municipalité envisage-t-elle de répercuter une diminution de la fiscalité en fonction de l'augmentation prévue de la population ?

M. le Syndic répond d'abord que les prévisions démographiques idéales, à savoir une population à 6'000 habitants, vise l'horizon 2025-2030. Aujourd'hui, la Commune atteint 4'800 habitants. Dès lors, la Municipalité ne tient pas compte de cette accroissement démographique dans l'arrêté d'imposition portant sur les trois prochaines années. S'agissant d'une éventuelle baisse de la fiscalité, M. le Syndic indique que, d'une part, en 2018, la péréquation fera l'objet d'une nouvelle discussion au Grand Conseil, dont les conséquences sont inconnues et, d'autre part, les répercussions de la réforme de la fiscalité des entreprises sont également incertaines. La Municipalité a finalement renoncé à réduire le taux d'imposition souhaitant se montrer prudente, même en cette période où les finances de la Commune sont saines. M. le Syndic rappelle que l'arrêté porte sur une période de trois ans, parce que la visibilité sur les deux prochaines années est bonne et parce qu'en 2016, il y aura

le renouvellement des autorités communales et qu'il apparaissait opportun d'éviter aux nouvelles autorités de devoir se pencher dès le début de mandat sur cette question. Il précise que le Conseil communal peut en tout temps réviser le taux par la transmission d'une motion, qui a un caractère contraignant, à la Municipalité.

M. Yvan Pahud se demande s'il est possible de faire une projection et déterminer le taux d'imposition en cas d'endettement de 29 millions de francs.

M. le Syndic explique que le taux d'imposition se rapporte à l'ensemble du budget de la Commune, et pas seulement à son endettement.

Réinterpellé par M. Yvan Pahud, **M. le Syndic** envisage que l'accroissement de la population augmentera les recettes fiscales.

Fin de la discussion

M. le Président donne lecture des conclusions de la commission. Elles sont acceptées par 40 oui et 1 abstention.

15. Motion

M. Lionel Pesenti donne lecture la motion du groupe PLR.

Citation

Au nom du groupe PLR, j'ai l'avantage de vous présenter une motion afin de répondre aux interrogations exprimées par la commission de gestion concernant l'état et l'utilisation des bâtiments propriété de la commune. En effet, cette dernière possède une soixantaine de bâtiments aux affectations multiples et dont l'état d'entretien et les coûts de fonctionnement varient fortement.

Il nous paraît essentiel que la Municipalité réalise un inventaire de ce patrimoine de manière à en dresser un bilan de l'état général et à définir des priorités en matière d'investissements à moyen et long terme.

De plus, cet inventaire permettra d'identifier les bâtiments qui ne répondent plus forcément aux besoins actuels et futurs de la commune.

Par conséquent, il sera possible à l'avenir d'anticiper les rénovations afin de maintenir la valeur de ce patrimoine immobilier et de planifier les investissements dans le temps.

Je prie le Conseil de prendre en considération immédiatement cette motion et de la renvoyer à la Municipalité.

Fin de citation

La discussion n'est pas demandée

Le renvoi de cette motion à la Municipalité est accepté à l'unanimité.

16. Interpellations, propositions, questions

M. le Municipal José Gonzalez informe le Conseil de la décision rendue le 22 octobre 2014 par laquelle Conseil fédéral a adopté la liste indicative de huit traditions suisses, dont la mécanique horlogère, candidates à l'inscription au Patrimoine culturel et immatériel de l'UNESCO. La mécanique horlogère inclut le savoir-faire pratiqué à L'Auberson et Sainte-Croix relatif aux automates et aux boîtes à musique. Le CIMA et plusieurs artisans de notre région se sont engagés en faveur de cette candidature dont il reste à établir le dossier final. Cette candidature est une merveilleuse nouvelle pour notre région et tombe à point nommé, puisque la Municipalité mène actuellement une réflexion sur les musées de notre région. Un communiqué de presse sera prochainement publié.

M. Reinhard Scholz s'interroge si tous les absents de ce soir se sont bien excusés auprès du Président ou du Bureau et souligne qu'il s'agit là d'une règle élémentaire de politesse.

M. le Président répond que les absents se sont adressés tantôt à lui-même, tantôt aux présidents de groupe, tantôt à des collègues.

Faisant suite à la communication No 17 de la Municipalité (démarche participative sur la qualité de vie dans la région), **M. Olivier Renaud** souhaite d'abord remercier le CSSC et la Municipalité pour cette action et entend aujourd'hui sensibiliser la Municipalité à l'un sujet qui a été abordé dans plusieurs groupes, à savoir la mobilité et la sécurité des piétons, en particulier en hiver par le déneigement de certains trottoirs qui sont bien souvent périlleux (entre la rue Centrale et la rue Neuve à la hauteur de la Banque Raiffeisen et la boutique « La Bohème » ; la petite descente à côté de la BCV au début de l'avenue de la Gare, et malgré la main courante ; sur la rue Neuve à la hauteur de l'opticien et du restaurant thaïlandais). Il s'interroge sur l'opportunité de confier ces secteurs sensibles à un collaborateur spécifique qui prendra soin de vérifier au cours de la journée l'état du déneigement.

M. Yvan Pahud évoque des rumeurs selon lesquelles la Commune aurait payé les trois premiers mois de loyer de la sandwicherie à la rue Centrale.

M. le Syndic indique entendre cette rumeur pour la première fois et que la Municipalité répondra après s'être dûment renseignée.

La séance est levée à 23h02.

Le Président du Conseil communal :

Le secrétaire :

Jean-Bruno Wettstein

Stéphane Mermod